



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 033

Le vendredi 16 juin 2023



Président : M. Sameer Zuberi

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le vendredi 16 juin 2023

• (1350)

[Traduction]

Le président (M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.)): La séance est ouverte.

Je vous remercie tous de votre patience. Nous allons poursuivre la réunion jusqu'à 15 h 30 aujourd'hui, et nous allons regrouper nos témoins.

Nous tenons aujourd'hui la 33^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

La séance d'aujourd'hui se tient en format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 23 juin 2022. Les députés y participent en personne dans la salle ou par l'entremise de l'application Zoom.

Les témoins disposent de cinq minutes pour nous présenter leur déclaration liminaire.

J'ajoute que tous les participants doivent attendre que je les nomme avant de prendre la parole et que les commentaires et questions doivent être adressés à la présidence.

Nous avons des services d'interprétation. Au bas de votre écran, vous pouvez voir une petite icône qui a la forme d'un globe. Vous avez le choix entre anglais, français ou parqué, ce qui veut dire sans interprétation.

Nous accueillons aujourd'hui Ali Karimi, professeur adjoint, Université de Calgary, qui témoigne à titre personnel par vidéoconférence.

Nous avons aussi Ibrahim Mohebi, président, et Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, tous les deux du Canadian Hazara Humanitarian Services, qui témoignent par vidéoconférence.

Nous avons enfin Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe, qui témoigne à titre personnel par vidéoconférence, et Mohd Rajabi qui témoigne en personne.

Je vous remercie d'être avec nous et je vous remercie encore une fois de votre patience.

Notre étude porte sur la situation des Hazaras en Afghanistan.

Nous allons commencer par M. Mohd Rajabi. Allez-y, s'il vous plaît.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Mohd Rajabi (à titre personnel): Je vous remercie de m'accueillir.

Je tiens à remercier le Canada pour sa mission de maintien de la paix en Afghanistan. Je tiens à remercier aussi le gouvernement canadien

d'avoir aidé les réfugiés afghans en les accueillant au Canada et en les aidant.

Je vous suis reconnaissant également et vous remercie d'avoir accepté que je vienne témoigner pour vous parler du génocide des Hazaras en 1891 et 1892.

À cette époque, 62 % des Hazaras ont été tués, et l'idée était d'exterminer toute la société hazara en Afghanistan. Dans la province d'Uruzgan, presque toutes les personnes ont été tuées. Abdur Rahman Khan a ordonné d'y faire venir 6 000 Durrani du district de Kandahar. Ensuite, environ 4 000 personnes de la tribu des Ghilzay ont été amenées et réinstallées sur les terres et dans les maisons des Hazaras. La situation était très tragique à ce moment.

Ce dont je parle est principalement basé sur ce que ma grand-mère m'a raconté en tant que témoin oculaire, ainsi que sur des livres. Il y a cinq livres différents. J'en parlerai plus tard si quelqu'un veut savoir de quels livres il s'agit. Il y a des livres d'histoire très connus.

Voici ce qui s'est passé à l'époque d'Habibullah Khan et de son fils. C'était l'époque de l'esclavage pour les Hazaras, et environ 9 000 femmes ont été vendues uniquement à Kaboul, en raison de la taxe que les Hazaras devaient payer au gouvernement afghan à l'époque. Ces 9 000 femmes ont toutes été vendues comme esclaves. On ne parle ici que de Kaboul, mais cela aurait pu être le cas dans d'autres grandes villes n'importe où en Afghanistan.

Les viols, les meurtres et les atrocités contre les Hazaras se sont poursuivis jusqu'à la mort du fils d'Habibullah Khan en 1919. De 1891 à 1919, il n'y avait pas de vie possible pour les Hazaras en Afghanistan. Pour échapper aux massacres, de nombreuses personnes ont quitté l'Afghanistan pour se rendre à Quetta, au Pakistan, où elles ont fondé une autre ville. Mashhad, en Iran, est aussi un endroit où vivent de nombreux Hazaras. Ils ont tous fui l'Afghanistan à cette époque.

Il y a beaucoup d'atrocités à évoquer. Chacune de ces atrocités est vraiment incroyable. Il est incroyable de penser qu'une personne puisse faire cela à une autre personne.

Ensuite, le règne d'Amanullah Khan a été une période un peu plus paisible. Il a instauré une constitution prônant l'égalité. Les Hazaras l'ont soutenu pendant la guerre civile, mais il s'est ensuite enfui de l'Afghanistan.

Malheureusement, dans une école, un jeune homme nommé Abdul Khaliq a assassiné Nadir Khan. Après la mort de Nadir Khan, sa tribu a continué à dominer l'Afghanistan pendant encore 30 ans. Les Hazaras ont alors été marginalisés et ont fait l'objet de discrimination. Cette discrimination s'est poursuivie jusqu'en 1964.

Puis, à nouveau, il y a eu une période un peu plus paisible. Pendant la mission de l'OTAN en Afghanistan, les écoles et les hôpitaux étaient ouverts. Les voyants étaient au vert, mais cela n'a pas duré longtemps. Les gens étaient jaloux parce que les Hazaras étaient très talentueux. Les enfants ont commencé à aller à l'école, à performer et à travailler dans des bureaux. Auparavant, ils n'étaient pas autorisés dans ce genre d'endroit.

C'est alors que les attentats suicides ont commencé dans les lieux de rassemblement de la société hazara, les mosquées, les écoles et les hôpitaux. Des bombes étaient même placées sur les routes. Lorsque les gens se déplaçaient d'un endroit à l'autre, ils étaient arrêtés et fouillés pour vérifier s'ils étaient Hazaras, et si c'était le cas, ils étaient assassinés.

• (1355)

En 1992, il y a eu une autre attaque contre les Hazaras pendant la guerre civile entre les différents seigneurs de guerre. La répression s'est manifestée dans un endroit appelé Afshar à Kaboul. Le gouvernement et ses alliés les ont attaqués à ce moment-là. C'était en 1992. Je crois que c'était les 11 et 12 février de...

Le président: Je vous remercie, monsieur Rajabi.

Je suis certain que vous pourrez nous en dire plus long pendant la période de questions. Nous aurons beaucoup de temps à ce moment.

Nous passons aux représentants du Canadian Hazara Humanitarian Services.

Vous disposez de cinq minutes. Je vous encourage à vous chronométrer, mais je vais intervenir lorsque vos cinq minutes seront écoulées.

Je vous remercie.

M. Ibrahim Mohebi (président, Canadian Hazara Humanitarian Services): Au nom des Canadian Hazara Humanitarian Services, je voudrais remercier tous ceux qui ont rendu cette étude possible pour faire entendre la voix des millions de victimes hazaras qui ont péri et des milliers d'autres qui continuent à faire l'objet de persécutions systémiques.

Monsieur le président, je suis un témoin et un survivant du génocide hazara d'août 1998, dont on ne parle pas. C'est mon histoire personnelle. J'espère qu'elle sera une occasion d'apprentissage pour nos générations futures.

Dans l'après-midi du 31 juillet 1998, ma fiancée et moi, accompagnés de notre famille et de nos amis, célébrions notre cérémonie de fiançailles dans la salle de banquet Arezo à Mazar-e-Charif. Au milieu de la cérémonie, il ne restait plus que quelques membres de la famille dans la salle de banquet. J'ai demandé à mon frère pourquoi les invités partaient si tôt. Il m'a répondu que les talibans avaient pris le contrôle de la ville de Sheberghan, qui se trouve à 75 milles à l'ouest de Mazar-e-Charif. La cérémonie s'est terminée sans les rituels traditionnels.

Une semaine plus tard, les talibans ont envahi la ville de Mazar-e-Charif, tirant sur les Hazaras dans les rues, les ruelles et les fermes, tuant des milliers de personnes simplement parce qu'elles étaient des Hazaras. Ils ont commencé à fouiller les maisons à la recherche des Hazaras. Les talibans ont frappé à ma porte. Je n'ai pas ouvert. J'ai entendu quelqu'un dire qu'il n'y avait personne dans cette maison. Les talibans sont allés chez mon voisin. Chaque fois qu'ils ont frappé à ma porte, j'ai sauté par-dessus la clôture pour aller

chez le voisin. Finalement, mon voisin m'a forcé à quitter sa maison. Je me suis dirigé vers la maison de mon oncle, qui se trouvait dans une zone rurale de la ville. En chemin, j'ai vu des centaines de cadavres mutilés de Hazaras sur les routes et dans les ruelles.

Je travaillais comme médecin pour une organisation de lutte contre la lèpre et comme médecin à l'hôpital de la ville. J'ai fini par me diriger vers mon lieu de travail, l'hôpital de la ville. J'ai vu des camions avec des conteneurs remplis de Hazaras. J'ai été témoin de l'acte brutal des talibans lorsqu'ils ont traîné un patient hazara à l'arrière de leur camionnette alors que la poche de sérum était encore reliée à son bras.

Monsieur le président, je pourrais parler pendant des heures de toutes les effusions de sang dont j'ai été témoin ou de l'indifférence des civils non hazaras, qui jetaient des pierres aux Hazaras pour prouver leur loyauté et leur allégeance aux talibans.

Pourquoi est-il important de reconnaître le génocide des Hazaras de 1891-1893? C'est parce que la persécution perpétuelle et la discrimination systémique que subissent les Hazaras sont les séquelles du génocide de 1891-1893 commis par le dictateur Abdur Rahman. Les Hazaras sont considérés comme des citoyens de deuxième classe et des réfugiés dans leur propre patrie. Ils sont pris pour cible dans leurs mosquées, dans les gymnases, les écoles, les marchés et sur les routes et autoroutes.

La reconnaissance du génocide des Hazaras de 1891-1893 ne fera pas revivre ceux qui ont été brutalement massacrés, mais elle contribuera à changer les opinions et les croyances sociales et psychologiques à l'égard des Hazaras. La reconnaissance du génocide hazara ne guérira pas les blessures de nos grands-parents, mais elle permettra à nos petits-enfants de se sentir valorisés et de vivre dans la dignité.

Nous demandons humblement au Comité, et par son entremise au Parlement canadien, de reconnaître officiellement la purge ethnique de 1891-1893 perpétrée contre les Hazaras comme un génocide et de désigner le 25 septembre comme journée de commémoration du génocide des Hazaras.

Je vous remercie, monsieur le président.

• (1400)

Le président: Je vous remercie de votre déclaration liminaire.

Je vais céder la parole à votre collègue pendant la minute et demie qu'il vous reste. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Shamim Ahmadi (gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services): Monsieur le président, chers membres du Comité, je vous suis très reconnaissante de m'accorder de votre temps et de me donner l'occasion de vous parler de mes expériences inimaginables en tant que survivante de nombreuses attaques systémiques à l'encontre de mon peuple.

Un jour, vers midi, alors que je me trouvais dans ma salle de classe au Pakistan, l'air s'est assombri et un silence inquiétant s'est abattu sur la ville. À mon école, on a annoncé qu'une attaque avait été perpétrée contre des Hazaras dans une mosquée. J'avais le cœur noué et brisé. Je priais pour que l'école nous laisse rentrer chez nous et pour retrouver ma famille en vie.

Lorsque je suis rentrée chez moi, ma mère pleurait et mon père n'était pas à la maison. Nous avons appris que deux membres de notre famille étaient morts dans l'attaque de la mosquée. J'ai couru dans la rue. Nos voisins pleuraient. L'une d'entre elles se giflait après avoir appris que son mari avait également péri. J'ai décidé d'aller chercher mes deux petits frères. J'ai couru jusqu'à l'hôpital où les Hazaras blessés étaient transportés. J'ai regardé dans tous les lits pour trouver mes frères, mais en vain. J'étais perdue au milieu des corps mutilés et ensanglantés. Chaque visage innocent et sans vie que j'ai vu ce jour-là est encore gravé dans ma mémoire.

Les attaques contre les Hazaras se sont poursuivies dans de nombreux endroits, dans les écoles, les autobus scolaires, les rues et sur les lieux de travail. L'obscurité et le désespoir sont restés présents dans cette ville. Ma seule question était: « Quel crime avons-nous commis? »

Monsieur le président, je suis retournée en Afghanistan en 2011, à l'âge adulte, où j'ai de nouveau été maltraitée en tant que citoyenne de seconde classe dans mon propre pays.

Un jour, alors que j'étais étudiante à la faculté des sciences, les gardes sont entrés dans la salle de classe pendant les examens de fin d'année et ont commencé à frapper violemment les étudiants hazaras avec la pointe d'une kalachnikov parce qu'ils disaient qu'ils avaient triché. Les garçons hazaras de ma classe ont supplié qu'on fouille leurs poches, mais les gardes n'ont pas voulu les écouter. Je transpirais. Mon papier était mouillé et les autres élèves tremblaient de peur.

Les attaques systémiques contre mon peuple et les conséquences profondément traumatisantes pour ma génération ont profondément blessé mon âme, celle de nos grands-parents et de nombreuses générations depuis le génocide de la fin du XIX^e siècle.

Monsieur le président, personne n'a jamais répondu à ma question. Quel est notre crime pour être perpétuellement condamnés à une telle douleur et à une telle souffrance? J'espère que le Comité ne laissera pas la demande de notre peuple sans réponse. Les Hazaras comptent sur nous pour mettre fin à cette souffrance, héritée et transmise de génération en génération. Nos générations futures méritent de vivre à l'abri des persécutions.

Monsieur le président et membres du Comité, votre décision de répondre positivement à la demande des Canadiens d'origine hazara de reconnaître notre génocide est vraiment le seul premier pas pour tourner la page et guérir.

Je vous remercie.

● (1405)

Le président: Je vous remercie, madame Ahmadi.

Nous poursuivons avec M. Karimi pendant cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Ali Karimi (professeur adjoint, University of Calgary, à titre personnel): Je vous remercie.

Bonjour. [*Difficultés techniques*].

Le président: Monsieur Karimi, nous avons des problèmes du côté de l'interprétation. Votre connexion est un peu faible.

Nous allons laisser l'équipe technique régler les problèmes avec M. Karimi. Je vais maintenant céder la parole à Mme Kerr Chiovenda.

Vous avez cinq minutes. Allez-y.

Mme Melissa Kerr Chiovenda (professeure adjointe, à titre personnel): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais parler un peu de la dévastation que les campagnes de 1891-1893 d'Abdur Rahman ont eue sur la société hazara en Afghanistan et rappeler ce qui s'est passé. Mes recherches en Afghanistan, que j'ai entreprises depuis 2009, se sont concentrées sur le traumatisme collectif des Hazaras et sur la communauté hazara dans son ensemble.

J'ai notamment constaté que les événements de 1891-1893 et les gestes posés par Abdur Rahman étaient au cœur de ce traumatisme collectif. Bien que les Hazaras aient perdu des terres auparavant, et bien que nous ayons entendu parler de nombreuses horreurs qui leur sont arrivées depuis, ces événements ont ouvert la voie à plus d'un siècle de persécution des Hazaras au sein de la société afghane.

Très rapidement, Abdur Rahman a mené des campagnes contre d'autres communautés en Afghanistan, mais ce qui est particulier à la communauté hazara, c'est qu'il l'a fait avec l'intention de cibler un groupe ethnique précis qui avait des caractéristiques physiques ou raciales précises et qui était une minorité religieuse. Des propos déshumanisants ont été tenus et des efforts ont été déployés pour mobiliser non seulement l'armée, mais aussi l'ensemble de la société. Des civils ont été recrutés et appelés à commettre le djihad contre les Hazaras et à les cibler précisément, de sorte qu'il s'agissait d'événements très particuliers. On visait également la culture hazara, et la structure sociale a été presque entièrement détruite.

Je ne veux pas prendre trop de temps, mais je tiens à rappeler plusieurs éléments qui indiquent qu'il s'agit d'un génocide. Tout d'abord, il s'agissait d'un groupe précis. Il s'agissait de cibler un groupe précis, un groupe ethnique et religieux. La question est documentée. Nous assistons, bien sûr, au meurtre d'un grand nombre de Hazaras, au fait qu'un grand nombre de Hazaras sont chassés de leurs terres et réduits à l'esclavage. Je pense que nous avons déjà entendu le chiffre, plus de 62 %, sur lequel on s'accorde généralement.

Cependant, nous avons également vu que des conditions ont été mises en place pour provoquer la destruction des Hazaras après cela. Les terres des Hazaras ont été données à ceux qui ont participé aux campagnes contre eux et à d'autres, de sorte que les Hazaras ont été chassés de leurs terres pour qu'elles soient données à d'autres populations en Afghanistan.

Des taux d'imposition incroyablement élevés ont été imposés aux Hazaras, rendant leur vie pratiquement impossible, et, bien sûr, un grand nombre de personnes ont été réduites en esclavage. On considérerait cela comme un butin de guerre pour ceux qui ont participé aux campagnes.

Je pense qu'il est important de souligner que les femmes — cela a été évoqué — ont été forcées de se marier et violées, qu'elles aient été réduites en esclavage ou non, de sorte que cela pourrait également être considéré dans le contexte du génocide comme une tentative d'empêcher la naissance d'enfants hazaras. Encore une fois, tout cela, les événements de 1891 à 1893, a préparé le terrain et a conduit à la vulnérabilité actuelle des Hazaras et au risque actuel qu'ils courent d'être à nouveau victimes d'un génocide en Afghanistan. Il y a le passé, et il y a l'avenir.

Je pense qu'il est très important que cette période de 1891 à 1893 et les campagnes d'Abdur Rahman contre les Hazaras soient reconnues comme un génocide pour toutes ces raisons.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

• (1410)

Le président: Je vous remercie, madame Kerr Chiovenda, de votre témoignage.

Nous allons faire une nouvelle tentative avec M. Karimi, qui a la parole pendant cinq minutes.

M. Ali Karimi: Je pourrais éteindre ma caméra et utiliser seulement l'audio. Qu'en pensez-vous?

Le président: Nous préférons que votre caméra reste allumée. C'est important pour les interprètes.

Allez-y, et s'il y a des problèmes, je vous le ferai savoir.

M. Ali Karimi: D'accord.

Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est un honneur pour moi de parler avec vous des aspects sociaux et historiques de la violence perpétrée à l'encontre du peuple hazara.

Les guerres, le nettoyage ethnique, l'esclavage et les confiscations de terres laissent un héritage durable. En Afghanistan, les Hazaras ont été victimes de toutes ces formes de violence tout au long de l'histoire moderne de ce pays. C'est pourquoi on ne peut pas comprendre pleinement leur situation actuelle sans s'intéresser aux origines historiques des conflits ethniques afghans.

Malgré toutes leurs souffrances, l'État afghan et la population afghane reconnaissent rarement ce qu'ont enduré les Hazaras. Dans les manuels scolaires et autres instruments de diffusion des récits officiels, les Hazaras sont soit absents, soit mal représentés.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce silence systématique.

En Afghanistan, les Hazaras ont été réduits en esclavage pendant des siècles parce qu'ils étaient musulmans chiites, et ils ont été vendus dans les bazars de la région. Cette pratique inhumaine s'est poursuivie pendant une bonne partie du XX^e siècle. En 1924, l'État a fini par abolir l'esclavage. Malgré cette longue histoire, il n'existe aucun livre ni même un article dans quelque langue que ce soit qui traite de l'esclavage des Hazaras. Lorsque je dis que très peu de personnes ont reconnu la souffrance des Hazaras, je n'exagère pas. C'est pourquoi je suis particulièrement reconnaissant du travail qu'accomplit ce sous-comité en matière de droits de la personne pour le peuple hazara. C'est très important pour nous.

L'Afghanistan est un pays très diversifié, qui compte de nombreux groupes ethniques, langues et sectes. Ce fait n'est pas très connu en Occident. Comme vous pouvez l'imaginer, ces populations diverses n'ont pas toujours su s'entendre. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, chaque région du pays possédait son propre État, avec des rois et des mirs. Les plus faibles payaient un tribut aux plus forts, et c'est ainsi qu'ils ont coexisté pendant des siècles. C'est ainsi que s'exerçait le pouvoir politique, non seulement en Asie centrale, mais dans le monde entier, avant l'invention de l'État moderne au XIX^e siècle, qui a introduit de nouveaux concepts comme les frontières nationales et la citoyenneté.

Au XIX^e siècle, l'Empire britannique a envahi l'Afghanistan pour la deuxième fois. Il s'inquiétait de la conquête par l'Empire russe de ce territoire, qui fut longtemps une zone tampon entre ces deux adversaires. L'occupation ne se déroulait pas bien, et ils ont décidé de retirer leurs troupes et d'aider un dirigeant local à conquérir tous les États indépendants pour en faire un État central. Ils ont choisi Abdur Rahman, un Afghan, pour accomplir cette tâche et l'ont soutenu en lui fournissant des fonds et des armes.

Ce nouvel émir était à la tête d'un État qui existait à peine. En 1892, il a déclaré les Hazaras non-croyants et a demandé au clergé d'émettre une fatwa contre eux. C'est ce qu'il a fait. La fatwa stipulait que tout musulman devait tuer les Hazaras, s'emparer de leurs biens et réduire en esclavage leurs hommes et leurs femmes. L'émir a réservé les terres des Hazaras à ses compatriotes pachtounes.

Cette mobilisation militaire à grande échelle a permis d'unir les différents groupes ethniques derrière une même cause et de consolider la position de l'émir en tant que leader national. J'estime que c'est le génocide des Hazaras qui a donné naissance à l'Afghanistan en tant qu'État-nation. Cet événement est l'histoire originelle de l'Afghanistan.

Les attaques ciblées dont sont actuellement victimes les Hazaras s'inscrivent dans le prolongement de cette histoire plus longue de guerre raciale, ethnique et religieuse à l'encontre de ce peuple. Au moins deux juristes, Mehdi Hakimi et Gregory Stanton, ont affirmé que les attaques ciblées commises contre les Hazaras au cours des deux dernières décennies répondent à la définition d'un génocide. Cela n'est pas difficile à comprendre. Les chiffres de l'ONU montrent qu'entre 2017 et 2021, des groupes extrémistes ont attaqué 67 fois des cibles civiles hazaras, faisant 2 458 victimes civiles: 756 morts et 1 702 blessés. Cela ne s'est produit qu'en quatre ans. Ils ont pris pour cible des écoles, des hôpitaux, des mosquées et des manifestations pacifiques. Les Hazaras ne sont en sécurité nulle part en Afghanistan.

En conclusion, j'aimerais souligner que sous le régime des talibans, l'Afghanistan est devenu un *no man's land*. Les talibans ont instauré un état de terreur. Ils ont notamment privé les femmes de tous leurs droits fondamentaux. L'aspect sexospécifique des violations actuelles des droits de la personne en Afghanistan est assez bien connu, mais l'aspect ethnique l'est moins. Presque tout le monde souffre en Afghanistan, mais seuls les Hazaras sont visés en raison de leur race et de leur appartenance ethnique. Il s'agit là d'une distinction importante dont doivent tenir compte les personnes qui interviennent dans les affaires de l'Afghanistan, comme les agences des Nations unies, les organisations et les missions diplomatiques.

Merci beaucoup.

• (1415)

Le président: Merci, monsieur Karimi.

Nous allons maintenant passer aux questions des députés des différents partis, en commençant par M. Viersen, du Parti conservateur, qui disposera de sept minutes.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos honorables témoins d'être présents.

Monsieur Rajabi, je vais commencer par vous.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'histoire récente du peuple hazara, disons depuis 10 ans? Comment les choses se sont-elles passées depuis 2001, et au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler, essentiellement?

M. Mohd Rajabi: Après les 10 dernières années... Je vais commencer par le début. En 2022, il y a eu de nombreuses explosions et l'une d'entre elles a été extrêmement tragique. Toutes ont été tragiques, mais je peux mentionner les trois principales à l'heure actuelle.

Un homme armé s'est présenté à la porte d'une école, a tué l'agent de sécurité qui était posté à l'entrée et a ensuite pénétré dans la salle de classe. Il a commencé à tirer sur tous les élèves qui étaient âgés de 15 à 19 ans et qui se préparaient à l'examen Kankor pour entrer à l'université. Après les avoir abattus, il s'est fait exploser dans l'école. Les autorités ont rejeté la responsabilité de cet événement sur l'EIPK de l'Afghanistan.

Ils ont ensuite attaqué un hôpital pour femmes et tué des nouveau-nés. Ils ont tué les femmes qui pratiquaient les accouchements et ont ensuite tué toutes les autres femmes présentes lors de cet événement.

Il y a eu une autre attaque dans une école de filles. Elles se préparaient également à l'examen Kankor. Une autre explosion s'est produite à l'intérieur et a tué toutes ces filles qui voulaient aller à l'université et qui avaient beaucoup d'espoir pour l'avenir.

Les Hazaras n'ont jamais été en sécurité en Afghanistan.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques minutes, partout où ils ont commencé à s'instruire... Auparavant, ils ne voulaient pas que les Hazaras soient assis à côté des autres personnes dans les bureaux, mais maintenant ils sont devenus des personnes instruites, des ministres, des généraux ou des officiers de haut rang. Cela n'a pas été accepté par ce qu'ils appellent les groupes terroristes, qui ont commencé à se faire exploser, à se tuer n'importe où, sur des routes, des autoroutes, dans des mosquées, à l'école, à l'université.

Il y a beaucoup de preuves de ces événements. Le peuple afghan et les historiens ont établi un registre que nous pourrions évoquer.

Merci.

• (1420)

M. Arnold Viersen: Merci

Madame Kerr, vous avez mentionné que vous étiez là-bas en 2011. J'imagine que les choses ont beaucoup changé ces deux dernières années, mais 2011 était une période relativement pacifique en Afghanistan. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Melissa Kerr Chiovenda: Oui, j'y étais. L'essentiel de mes recherches a été effectué en 2012 et 2013, mais j'ai commencé à m'y rendre en 2009. Oui, la situation était relativement paisible lorsque j'y étais, mais la sécurité des Hazaras s'est progressivement dégradée au cours de cette période, comme l'a indiqué M. Rajabi.

Le premier véritable attentat à la bombe contre une mosquée ciblant des Hazaras a eu lieu en 2011, je crois. Pendant quelques années, il semblait qu'il s'était agi d'un incident isolé, mais il s'est produit en parallèle une augmentation des attaques ciblées contre les Hazaras, en particulier contre ceux qui se déplaçaient par la route entre les villes et entre les districts. Ainsi, lorsque les gens se trouvent dans des centres urbains, ils pouvaient être relativement en sécurité, mais lorsqu'ils se déplaçaient dans des zones où les talibans exerçaient un contrôle plus important, ils pouvaient être exclus

des transports, qu'ils soient privés ou publics, et, s'ils étaient identifiés comme des Hazaras, ils pouvaient être kidnappés et souvent tués, y compris les enfants. C'est arrivé à un certain nombre d'enfants. Il y a eu un incident très célèbre qui a touché une fillette de neuf ans.

Ce phénomène a donc commencé à prendre de l'ampleur. Puis, je pense que vers 2016, nous avons assisté à une très forte augmentation des massacres, des attentats suicides et d'autres types d'attentats à la bombe et, dans certains cas, des fusillades et des attaques ne se limitant pas aux mosquées, mais touchant — et M. Rajabi a également abordé ce sujet — des cibles civiles, des cibles faciles comme les écoles et les centres éducatifs, des centres sportifs et des maternités, ce qui, je tiens à le souligner, est très symbolique si nous parlons de génocide et si nous pensons au meurtre de mères en train d'accoucher et de nouveau-nés qui sont abattus et tués face à face. C'est tout à fait incroyable et je pense que cela montre clairement l'intention des auteurs de ces attaques.

Le nombre de ces événements a constamment augmenté depuis, jusqu'à ce que les talibans prennent le contrôle. Avec les talibans, nous avons connu une période d'instabilité. Aujourd'hui, je pense que nous sommes confrontés à un tout autre danger. Un certain nombre d'attaques de grande envergure se sont produites, mais je pense que le plus important est que tout a été bouleversé.

Nous avons entendu les témoignages sur ce qui s'est passé à Mazar-e-Sharif. Des gens qui voulaient très clairement exterminer les Hazaras tiennent maintenant les rênes du pouvoir. Ils n'ont pas encore vraiment agi et se contentent de rejeter la responsabilité des attaques sur l'État islamique et d'autres groupes.

Nous constatons également une érosion de la sécurité des Hazaras dans d'autres régions. Des personnes ont été dépossédées de terres qui étaient historiquement les leurs et déplacées vers des zones rurales, mais aussi vers les villes. De même, on voit ressurgir de vieux litiges remontant à des décennies — parfois même à une centaine d'années — concernant des terres hazaras ayant été cédées, même dans les années 1800, à d'autres groupes ethniques, et que les Hazaras ont réussi à récupérer par la suite et qui sont maintenant reprises par ces groupes.

Les talibans se rangent presque toujours du côté du groupe qui n'est pas composé de Hazaras et, bien entendu, il n'y a pas de représentation des Hazaras au sein du gouvernement taliban pour contrer cela.

Oui, la situation est en train de se dégrader.

• (1425)

Le président: Je vous remercie.

Nous allons passer à la question suivante, et Mme Vandenberg, du Parti libéral, disposera de sept minutes.

Allez-y.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup.

Merci pour votre témoignage très honnête et personnel. Je sais que ce n'est pas facile. Je peux vous assurer que cela fait une différence et que nous vous entendons.

Je sais que beaucoup d'entre vous ont parlé d'une situation historique et du génocide dont ont été victimes les Hazaras au cours des siècles précédents, et je comprends que le fait de reconnaître cette situation pourrait avoir un effet dissuasif et empêcher que ce type d'événement ne se reproduise pas. Ce comité a souvent dû organiser des audiences après des génocides. Je pense que nous nous trouvons actuellement dans une situation dans laquelle nous assistons peut-être au début d'un nouveau génocide et que, en tant que législateurs, en tant que personnes qui ont du pouvoir, nous pourrions peut-être faire quelque chose pour y mettre un terme, d'où l'importance de ce témoignage.

Je voudrais me concentrer sur ce qui se passe en ce moment.

Monsieur Karimi, vous avez mentionné — et je pense que Mme Kerr Chioyenda en a également parlé — ce qui se passe actuellement sous le régime des talibans, ce qui se passe lorsque les personnes qui commettent les violences sont maintenant au pouvoir. J'aimerais commencer par vous, monsieur Karimi. Vous avez dit qu'au cours de la dernière décennie, il y a déjà eu des centaines de morts et des milliers de blessés. Pourriez-vous nous parler un peu de la situation actuelle et de ce qui s'est passé ces dernières années, et nous dire quelles sont vos craintes quant à l'évolution de la situation? Pourriez-vous nous dire ensuite ce que nous pouvons faire en tant que législateurs pour éviter que cela ne se reproduise?

M. Ali Karimi: Je pense qu'une façon de comprendre la situation actuelle des Hazaras sous les talibans est de voir comment, dans la région de l'Asie du Sud en général, l'extrémisme islamique opère. La haine envers les minorités religieuses comme les chiites, les ahmadis, les hindous et les autres minorités qui vivent en Afghanistan et au Pakistan est l'un des principaux moteurs du recrutement de ces groupes extrémistes. On ne peut pas dire à un autre sunnite: « Oh, regroupons-nous et tuons nos compatriotes sunnites ». Cela ne marchera pas.

Toutes ces madrasas en Afghanistan et au Pakistan recrutent des gens. Elles disent qu'un djihad est en cours, qu'il y a des non-musulmans comme les Hazaras, et que s'ils les tuent, ils iront au paradis. Beaucoup de ces jeunes hommes suicidaires rejoignent les talibans et l'État islamique pour cette raison.

À l'heure actuelle, les talibans agissent comme un État, et plusieurs pays les traitent comme tels, mais de quel type d'État s'agit-il? Ils disposent d'un régiment d'attaquants suicidaires dans leur armée. Une armée normale ne disposerait pas d'une escouade de personnes suicidaires, mais c'est le cas. L'un de ces groupes compte 1 500 hommes prêts à se suicider. Ce ne sont pas des États. Ce ne sont pas des gouvernements. Ce sont des organisations terroristes, et elles fonctionnent comme des organisations terroristes.

L'une des méthodes utilisées pour recruter des gens et recueillir des fonds est la propagation de la haine. Au Pakistan, si vous entrez dans n'importe quelle librairie, vous trouverez des livres expliquant pourquoi les chiites sont des *rafidi* non-musulmans. Dans les écoles madrasa, les manuels scolaires testent les étudiants sur ce type de haine. Il existe une haine systémique contre les minorités religieuses, et les Hazaras...

Mme Anita Vandebeld: Monsieur Karimi, je suis vraiment désolée, mais je veux aussi entendre d'autres témoins, et il ne me reste qu'une minute et demie.

Madame Ahmadi, vous n'avez pas dit grand-chose, alors j'aimerais vous demander de répondre à cette question et, s'il reste du temps, j'aimerais que Mme Kerr Chioyenda y réponde également.

• (1430)

Mme Shamim Ahmadi: À l'heure actuelle, la situation des Hazaras est vraiment critique en Afghanistan, surtout avec l'arrivée au pouvoir du groupe extrémiste des talibans. Je m'inquiète beaucoup du sort des Hazaras en ce moment, surtout en ce qui concerne les femmes et les jeunes femmes.

Auparavant, même lorsqu'il y avait un gouvernement appuyé par la communauté internationale, les Hazaras ne pouvaient pas se déplacer en toute sécurité entre les petites villes. Ils étaient ciblés partout. Maintenant que les talibans extrémistes sont au pouvoir, nous risquons davantage d'être victimes d'un autre génocide.

Même lorsque j'étais à l'Université de Kaboul, j'ai connu de nombreuses difficultés en tant que Hazara. Même les gens de l'université me disaient: « Cachez votre identité, car vos sourcils sont un peu trop foncés. » Mais comment pouvais-je cacher mes traits de visage? Comment pouvais-je dissimuler mon accent et ma façon de parler? C'est ainsi que ma famille m'avait élevée. J'en étais profondément blessée.

J'ai aussi vu cela dans la façon dont les professeurs de l'université corrigeaient les travaux des étudiants hazaras, en affirmant que tel ou tel étudiant ne s'était pas présenté à l'examen. Comment pouvaient-ils agir ainsi? Il s'agissait de simples étudiants.

Il y a tellement d'histoires que je peux vous raconter à titre personnel, en tant que Hazara.

Je sais que mon histoire n'est pas un cas isolé, et il y a des milliers de personnes qui peuvent en attester. Cette situation, sous le gouvernement taliban, m'inquiète beaucoup. Qu'advient-il de nos femmes, de nos jeunes qui vivent dans cette ville sous le joug des extrémistes qui sont au pouvoir? Qu'advient-il de nos hommes qui travaillent à l'extérieur? Nous sommes très facilement reconnaissables en raison de nos traits de visage.

Nous avons été témoins de nombreux attentats au cours des 10 dernières années, durant ce que nous appelons la période la plus stable en Afghanistan. Je suis vraiment inquiète, et j'espère que le Comité nous entendra aujourd'hui et fera quelque chose pour nous, car nous vivons une blessure et une souffrance insoutenables. Même au Canada, nous sommes dans un entredeux. Nous souffrons.

Le président: Merci, madame Ahmadi.

Mme Anita Vandebeld: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons passer au prochain intervenant.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour sept minutes.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

C'est un travail d'équipe que nous faisons aujourd'hui. Ce comité est extrêmement important pour la suite des choses. Il ne nous reste qu'une réunion.

Des gens se concentrent sur ce qui se passe maintenant, mais la motion fait aussi état du génocide qui a été perpétré de 1891 à 1893. L'objectif, c'est de faire la démonstration que ce génocide est à la racine de la persécution actuelle des Hazaras. Pour cela, il faut en faire la démonstration.

Ma question aux témoins est simple, mais elle est d'une importance capitale pour la suite des choses quant au rapport que nous rédigerons.

Monsieur Mohebi, les Hazaras ont-ils été victimes d'un génocide de 1891 à 1893?

[Traduction]

M. Ibrahim Mohebi: Je suis vraiment désolé. J'ai manqué la première partie de la question. Pouvez-vous la répéter?

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Les Hazaras ont-ils été victimes d'un génocide de 1891 à 1893?

[Traduction]

M. Ibrahim Mohebi: En fait, c'est une question historique, mais à la lumière de ce qui se passe avec le peuple hazara en ce moment, au XXI^e siècle, c'est à cause des séquelles ou des conséquences de la fatwa ou du djihad ordonné par le roi Abdur Rahman en 1891-1893 que les Hazaras sont considérés comme des infidèles, et ils ont également été réduits en esclavage et forcés de se déplacer. Leurs terres ont été données à des non-Hazaras. Certains témoins ont également mentionné ce qui s'est passé dans la province d'Uruzgan, et la même chose à Kandahar, qui était à l'origine la terre du peuple hazara. Ils ont été forcés de fuir le pays. La plupart d'entre eux sont allés au Pakistan, mais certains n'ont pas pu traverser la frontière vers les régions du Nord, qui appartenaient à la Russie à l'époque.

Malheureusement, ceux qui se trouvaient à l'intérieur du pays ont tous été soumis à la fatwa ou au djihad décrété par le roi Abdur Rahman. C'est principalement dû au fait que le peuple hazara appartient à une secte minoritaire de musulmans, soit les chiïtes. Le roi Abdur Rahman a trouvé là un prétexte très facile pour considérer les Hazaras comme des infidèles et leur faire subir un génocide pour cette raison.

Malheureusement, cette mentalité est restée ancrée dans la société afghane, pour qui les Hazaras sont des citoyens de second ordre qui n'ont pas le droit de vivre dans le pays. Ils sont toujours pris pour cible, même sur le plan psychologique. Comme d'autres témoins l'ont également expliqué, cela a permis à la société d'avoir une voie de recrutement dans le Sud de l'Asie pour que les extrémistes aillent tuer les Hazaras sous prétexte qu'ils sont des infidèles. C'est ce qui fait des Hazaras une cible facile dans la situation actuelle. Cela remonte donc à la fatwa et au djihad lancés par le roi Abdur Rahman.

• (1435)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Madame Ahmadi, pouvez-vous nous dire à quel point il est important que le Canada reconnaisse le génocide qui a été perpétré de 1891 à 1893?

[Traduction]

Mme Shamim Ahmadi: Cela ne guérira pas toutes les blessures que nous avons subies, mais il y aura certainement beaucoup de changements si le Canada reconnaît le génocide des Hazaras en Afghanistan. Une fois que le génocide sera reconnu, nous aurons l'esprit tranquille et nous pourrions nous faire entendre.

Durant mon enfance, quand il y avait des attentats, tout était mal interprété partout dans le monde, même dans les nouvelles. On ne rapportait pas le nombre exact de morts et de blessés.

Cette reconnaissance permettra assurément de sensibiliser un peu la communauté internationale. Si vous reconnaissez le génocide, cela attirera l'attention du monde entier, et cela pourrait même faire changer beaucoup de lois quant à la façon de traiter les réfugiés et les nouveaux arrivants au pays. C'est la chose la plus importante, car si notre génocide n'est pas reconnu, lorsque nous sommes des réfugiés dans un autre pays, nous, les Hazaras, devons être traités, d'abord et avant tout, comme des réfugiés. Nul besoin d'entendre un autre récit, une autre histoire personnelle. Dès que nous sommes des Hazaras, nous sommes des réfugiés parce que nous sommes systématiquement pris pour cible en Afghanistan et dans les pays voisins.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Madame Kerr Chioyenda, jusqu'à quel point est-on certains que ce qui s'est produit de 1891 à 1893 peut être considéré comme un génocide perpétré à l'égard des Hazaras?

[Traduction]

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Je suis convaincue qu'il s'agissait d'un génocide. Cela répond à tous les critères de la définition juridique internationale de génocide. On a clairement un groupe ethnique et religieux, et il y a des documents de l'époque qui montrent que ce peuple était ciblé: l'appel au djihad contre les Hazaras parce qu'ils étaient chiïtes. C'est le premier point.

Il y a ensuite la destruction d'un groupe, en tout ou en partie. C'est absolument ce qui s'est passé. En effet, plus de 60 % de la population a été tuée, réduite en esclavage ou déplacée; on peut donc cocher cette case. N'oublions pas les conditions qui ont été mises en place pour que ce groupe ne puisse pas survivre. Songeons à la cession subséquente des terres des Hazaras, au déplacement des Hazaras, à l'esclavage des Hazaras et à l'imposition lourde. Quand je parle d'imposition, cela ne semble pas très important, mais j'entends par là un niveau d'imposition propre aux Hazaras qui a rendu la survie impossible.

Je reviens toujours à la question des femmes et à celle des viols et des mariages forcés. On n'en parle pas beaucoup, pour des raisons culturelles, mais cela constituait un autre problème de taille. Le silence qui l'entoure est assourdissant. Nous commençons tout juste à en reconnaître les effets et à en parler, car un grand nombre des Hazaras qui ont été réduits en esclavage et donnés comme butins de guerre étaient des femmes qui ont été violées et forcées de se marier. Voilà donc un autre effort visant à détruire un groupe ethnique et religieux.

Comme je l'ai dit, je n'ai aucun doute que ce qui s'est passé entre 1891 et 1893 répond à la définition de génocide — il n'y a absolument aucun doute là-dessus.

• (1440)

Le président: Je vous remercie.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Non, votre temps de parole est écoulé.

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, j'aimerais prendre quelques secondes pour vous dire que je ne vous vois pas dans l'application Zoom. Je ne peux donc pas savoir combien de temps de parole il me reste.

Il serait important, lorsque nous participons à une réunion au moyen de l'application Zoom, que nous puissions vous voir pour savoir combien de temps de parole il nous reste.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages.

Le président: Il y aura d'autres tours de questions.

Vous avez raison. Je procéderai donc de la façon suivante.

[Traduction]

Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera 30 secondes.

Monsieur Cannings, bienvenue au Comité. Vous avez sept minutes.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci, monsieur le président, d'avoir convoqué cette réunion sur la situation des Hazaras en Afghanistan.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui et de leurs témoignages.

Je remplace ma collègue, la députée Heather McPherson, qui communique régulièrement avec la communauté hazara, surtout depuis la chute de Kaboul en août 2021.

Avant de poser mes questions, j'aimerais lire, aux fins du compte rendu, une motion qui a été distribuée par Heather McPherson au sujet d'une étude qu'elle aimerait que le Comité mène à l'automne.

Mme Anita Vandenberg: Notre comité ne s'occupe pas de motions ni de votes. C'est un consensus. Il n'y a pas de motion. C'est un comité de consensus.

M. Richard Cannings: Je suis désolé. J'étais...

Le président: Vous avez le droit de lire la motion, mais ce n'est pas la pratique normale de notre comité.

En tout cas, vous avez le droit d'en faire la lecture.

M. Richard Cannings: Je vais tout de même en faire la lecture, aux fins du compte rendu. Cela n'a rien à voir avec cette étude; il s'agit d'en demander une autre.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le sous-comité mène une étude sur la mise en œuvre significative des « Voix à risque: Lignes directrices du Canada pour le soutien des défenseurs des droits de la personne », et les répercussions sur les droits de la personne causées par le soutien diplomatique canadien aux industries extractives canadiennes qui opèrent à l'étranger; que le Sous-comité tienne au moins deux réunions sur ce sujet; et que le Sous-comité fasse rapport de ses conclusions au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

M. Arnold Viersen: Monsieur le président, je trouve cela plutôt inapproprié puisque le député n'est pas un membre régulier de notre comité, qui est en fait un sous-comité; il s'agit d'un comité très spécial. Bafouer ainsi nos processus habituels est carrément inapproprié.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Viersen, normalement, vous auriez à attendre que je vous nomme avant que vous ne preniez la parole, mais nous allons accepter cela. Vous êtes également vice-président.

Le député a le droit de lire la motion, mais cela va tout à fait à l'encontre de la culture de notre comité. Nous n'avons rien vu de tel au cours des derniers mois.

Poursuivons donc dans le temps qu'il nous reste, puisque deux minutes et demie se sont déjà envolées.

M. Richard Cannings: C'est très bien. Je vous présente mes excuses. Je n'ai pas eu l'impression de bafouer quoi que ce soit. Je voulais simplement que cela figure au compte rendu, comme Mme McPherson me l'a demandé.

Je vais maintenant passer aux questions, qui s'adressent aux représentants de l'organisme Canadian Hazara Humanitarian Services et, plus particulièrement, à Mme Ahmadi.

Premièrement, pourriez-vous expliquer et relater les expériences de la communauté hazara en ce moment en Afghanistan, en particulier l'expérience des femmes et des filles, surtout après la prise de contrôle par les talibans en 2021? Quels sont les défis auxquels font face les femmes et les filles hazaras?

• (1445)

Mme Shamim Ahmadi: Je vous remercie de votre question sur la situation actuelle des femmes hazaras en Afghanistan. C'est une question très importante. Les filles hazaras, comme toutes les autres filles qui vivent là-bas en ce moment, restent cloîtrées à la maison. Elles ne peuvent aller nulle part. Dans le cas précis des filles hazaras, c'est beaucoup plus difficile, car elles risquent d'être kidnappées et violées en raison de leurs traits de visage, de la façon dont elles s'habillent et de la façon dont elles se présentent dans la société.

Je peux vous donner quelques exemples. Lorsque les talibans ont pris le pouvoir en Afghanistan, un grand nombre de ces femmes, de ces filles et de leur famille ont essayé de fuir et de traverser la frontière pour se rendre au Pakistan. Quand elles arrivaient à la frontière pakistanaise, j'étais en contact direct avec elles. Nous recevions des courriels, et nous essayions d'aider ces personnes et de les évacuer de la frontière. Malheureusement, les témoins me disaient que les talibans gardaient les Hazaras, notamment les femmes, à la frontière. Ils ne leur permettaient pas de traverser la frontière. Même lorsque les femmes portaient la burka, si elles avaient un enfant qui avait les traits d'un Hazara, les talibans leur diraient: « Ce sont des Hazaras. Arrêtez-les. » Elles ne pouvaient donc pas fuir le pays. Elles devaient rester à l'intérieur du pays. Il est vraiment difficile d'assurer la sécurité des femmes. Lorsqu'elles ont essayé de fuir le pays, les talibans les ont facilement reconnues. Elles sont plus à risque en ce moment.

À l'heure actuelle, les extrémistes au pouvoir ne font pas grand-chose dans le pays. Ils attendent que la communauté internationale les reconnaisse comme gouvernement. Ma crainte, c'est que s'ils sont reconnus, ils commenceront à s'en prendre aux Hazaras. Ils pourraient très facilement commencer à s'attaquer aux femmes, à les enlever et à les violer. C'est ce que je crains le plus pour les femmes hazaras en ce moment en Afghanistan.

M. Richard Cannings: J'aimerais poursuivre avec Mme Ahmadi ou M. Mohebi, de l'organisme Canadian Hazara Humanitarian Services.

Pourriez-vous nous dire comment le Canada peut mieux appuyer la communauté hazara et l'excellent travail d'organisations comme la vôtre?

M. Ibrahim Mohebi: Merci beaucoup.

À mon avis, le moins que le gouvernement et le Parlement du Canada puissent faire à ce stade-ci serait de reconnaître le génocide dont a été victime la communauté hazara de 1891 à 1893. Cette première étape de reconnaissance changerait, je l'espère, l'approche sociopsychologique à l'égard du peuple hazara, tant dans la société afghane que dans la communauté internationale. Cela pourrait sensibiliser la société internationale aux problèmes qui se posent.

Nous espérons qu'une telle reconnaissance permettra d'instaurer des mesures de protection pour les Hazaras, qui souffrent actuellement en raison de ce génocide. Après l'ordonnance d'Abdur Rahman, ils ont perdu leurs terres. À l'heure actuelle, dans le district de Behsud, dans la province de Wardak, et à Ghazni, les Kouchis envahissent la région chaque année au printemps, tuant des centaines de Hazaras et déplaçant des milliers de personnes sans aucune raison, simplement parce que, selon les dires d'Abdur Rahman, ces terres appartiennent non pas aux Hazaras, mais aux Kouchis ou aux non-Hazaras, principalement aux Pachtounes.

Si ce génocide est reconnu, j'espère que des mesures de protection seront offertes aux Hazaras, qui peuvent être identifiés en fonction de leurs traits de visage. J'en ai été témoin en août 1998, lorsque des Ouzbeks ont été tués simplement parce qu'ils ressemblaient à des Hazaras. Les Hazaras peuvent être tués pour leurs petits yeux et leur petit nez. J'espère que la reconnaissance du génocide mettra fin à cette atrocité à l'avenir et que nos enfants et nos petits-enfants pourront vivre dans la dignité et se sentir valorisés.

• (1450)

Le président: Merci, monsieur Mohebi.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième série de questions. L'ordre est un peu différent de celui du premier tour.

La parole est à M. Ehsassi, qui dispose de cinq minutes.

Allez-y, je vous prie.

M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Merci, monsieur le président.

Permettez-moi de remercier, à mon tour, tous nos invités de leurs témoignages exceptionnels. C'est certes difficile, mais ils ont fait un excellent travail de défense des droits.

Il est très évident pour nous tous que la communauté hazara en Afghanistan subit, depuis de nombreuses décennies, de la discrimination et des épreuves, qui remontent évidemment à la fin du XIX^e siècle. J'ai lu des rapports selon lesquels la communauté hazara a su faire preuve d'une incroyable résilience, malgré toutes ces difficultés, et qu'elle met l'accent sur l'éducation, ainsi que sur des points de vue très progressistes en ce qui concerne le rôle des femmes.

Je me demande si quelqu'un pourrait parler de ces deux facteurs: comment la communauté hazara s'est-elle montrée si résiliente, et comment continue-t-elle à investir dans le capital humain? L'un ou l'autre des témoins souhaite-t-il répondre à cette question?

M. Ali Karimi: Je vous remercie beaucoup de la question.

En Afghanistan, il est bien connu que les femmes hazaras sont mieux traitées par les hommes de leur famille que les femmes des autres groupes ethniques.

Dans les années 1830 — et je m'excuse de revenir au XIX^e siècle —, le premier Américain...

M. Ali Ehsassi: Je tiens à ce que l'accent soit mis sur l'ère moderne. Pour que nous puissions mettre en évidence ces deux facteurs, y a-t-il des études particulières dont les membres du Comité devraient avoir connaissance et qu'ils devraient avoir l'occasion d'examiner?

M. Ali Karimi: Oui. Parce que les Hazaras ont une attitude plus égalitaire envers les femmes. Ils permettent aux filles d'aller à l'école. Ils autorisent les femmes de la famille à aller travailler.

Dans un district de la province de Ghazni, il y a plus de lycéennes que dans toute la province de Helmand, où résident les Pachtounes. C'est aussi une source de ressentiment pour les groupes terroristes qui organisent des attentats et l'une des raisons pour lesquelles nous continuons de voir des attaques contre les établissements d'enseignement. Les parents Hazaras envoient leurs...

M. Ali Ehsassi: Je pense que nous pouvons reconnaître ce fait, mais pourriez-vous, professeur Karimi, nous fournir quelques articles qui expliquent comment la communauté Hazara met effectivement l'accent sur l'éducation et comment se traduit leur vision plus progressiste du rôle des femmes? Je pense que cela serait extrêmement utile pour notre rapport.

J'ai une deuxième question concernant un témoignage que nous avons entendu. Je ne me souviens plus très bien de qui il s'agissait — c'était peut-être Mme Melissa Kerr —, mais il a été question des madrasas en Afghanistan. Qui finance ces madrasas? Est-ce que ce sont des gouvernements étrangers qui financent ces établissements d'enseignement qui ont des opinions terribles au sujet des Hazaras? Qui finance ces madrasas en Afghanistan?

Cette question a été soulevée lors d'un témoignage. Madame Kerr, est-ce que c'est vous qui avez parlé de cela?

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Ce n'est pas moi qui ai parlé des madrasas.

M. Ali Ehsassi: Je n'étais pas tout à fait certain. Veuillez m'en excuser.

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Je m'excuse. Ce n'était pas moi, mais je ne sais pas qui c'était.

Dans l'histoire relativement récente, nous savons que les madrasas de la région du Golfe — d'où je vous parle présentement — ont subi beaucoup d'influence étrangère. Je pense qu'il y a des preuves de cela.

Bien entendu, l'influence du Pakistan est assez forte. Je ne suis pas sûre que ce soit le cas en ce qui a trait au financement. Je ne saurais dire s'il s'agit surtout de financement ou d'influence sur le plan idéologique et intellectuel. Ensuite, il y a ce va-et-vient de gens autour de ces madrasas très extrémistes qui ont vu le jour au Pakistan et qui, je crois, ont également été financées dans le passé par d'autres régions du monde.

C'est ce que je pense. Je ne connais pas la situation actuelle...

• (1455)

Le président: Merci, madame Kerr et monsieur Ehsassi.

Merci de cette série de questions.

Nous allons poursuivre avec M. Aboultaif, pour cinq minutes.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci aux témoins. J'aimerais adresser mes questions à M. Karimi, mais si un autre membre du Comité souhaite intervenir, nous partirons de là.

Pour bien comprendre où nous allons, l'histoire de la communauté Hazara remonte probablement à des centaines d'années. Les dernières informations dont nous disposons remontent au XVIII^e siècle. Ce que nous avons lu et compris, c'est que le parcours de cette communauté n'est rien d'autre qu'un canevas de ce qu'ont vécu des minorités de nombreuses régions du monde au cours de l'histoire récente et d'une partie du passé. L'Irak en est un exemple. Le sort qui a été réservé aux communautés chrétiennes et à d'autres minorités là-bas en est l'itération la plus récente. C'est comme ce qui se passe en Afghanistan.

L'une des questions qui se posent à ce sujet est la suivante: où sont les dirigeants de la communauté? Selon les plus récents chiffres, il s'agit d'une communauté de près de 10 millions de personnes qui est reconnue de par le monde. Où sont les dirigeants? Qui parle au nom de la communauté?

M. Ali Karimi: Les Hazaras sont très diversifiés. C'est le groupe ethnique le plus diversifié d'Afghanistan. Ils sont chiites. Ils sont sunnites. Ils sont ismaéliens. Récemment, il y a des chrétiens qui se sont convertis. En raison de cette diversité, il n'y a pas de groupe particulier qui pourrait être considéré comme entité dirigeante — comme un parti politique unique, par exemple. Il y en a plusieurs et ils sont d'allégeances politiques distinctes.

C'est une des faiblesses des Hazaras. Ils n'ont pas d'entité particulière unique pour parler en leur nom, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Afghanistan. Il y a surtout des efforts communautaires à la pièce, comme le groupe que vous voyez ici aujourd'hui. Nous nous sommes organisés seuls. Nous sommes venus ici pour que quelqu'un nous écoute. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'histoire des Hazaras n'est pas si bien connue. Le génocide arménien s'est produit presque en même temps que celui des Hazaras, mais le génocide arménien est mieux connu en raison des efforts soutenus que la communauté arménienne a déployés en Occident et en Arménie, ce que les Hazaras n'ont pas fait.

La deuxième raison, c'est que l'Empire britannique a été directement complice du génocide des Hazaras, parce qu'il était notoirement russophobe. Il voulait éloigner les Russes. Ils ne se souciaient guère du coût, du coût humain. Par exemple, l'une des raisons pour lesquelles, au Royaume-Uni, les politiciens et les membres du Parlement évitent la question du génocide, c'est qu'ils ne veulent pas entendre parler du rôle qu'ils ont joué relativement aux violences perpétrées à l'endroit des Hazaras.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles les Hazaras n'ont pas réussi jusqu'à présent à faire entendre leur voix sur la scène internationale et à attirer l'attention.

M. Ziad Aboultaif: Monsieur Karimi, je vous remercie.

Pour la question suivante, il semble que ce que nous avons entendu de la part de tous les témoins, c'est que l'appel au génocide pourrait être lié au fait que cette communauté est une communauté chiite de l'Ithna Asheri, qui est celle qui croit au 12^e imam, bien que la communauté soit diversifiée.

J'essaie de comprendre une chose et j'ai besoin de votre aide. Les atrocités et les persécutions à l'encontre de la communauté sont-elles dues au fait qu'elle est chiite? Cela pourrait-il être une question de race? Appelons-nous les Hazaras « chiites »? Nous savons qu'il s'agit d'un mélange de Mongols; ils ont été nommés « Hazaras » parce qu'en Perse, « hazara » signifiait « mille », en référence aux mille soldats qui ont rejoint Gengis Khan à un moment donné de l'histoire. Aidez-moi un peu. Il semble que tous les témoins in-

sistent pour dire que le génocide est dû au fait que les Hazaras sont chiites et qu'ils constituent une secte différente des sunnites dans l'Islam.

• (1500)

M. Ali Karimi: Cette question m'était-elle adressée?

M. Ziad Aboultaif: La question est de savoir s'il ne s'agit pas de la race plutôt que de l'appartenance à une secte religieuse.

M. Ali Karimi: C'est certainement la race. En Afghanistan, la religion a toujours été utilisée comme une arme. Elle a été utilisée comme une arme pour mobiliser les gens, sauf que l'objectif a toujours été racial. Ce conflit racial et ethnique a été le fondement de toutes les guerres dans ce pays.

Certains des attributs que vous avez mentionnés ont été utilisés contre les Hazaras. On les a accusés d'être des Mongols, de ne pas être originaires de ce pays. Ce n'est pas tout à fait exact. Les Hazaras sont principalement un peuple turc. L'Asie centrale est un ensemble de peuples turcs, avec quelques Perses et quelques Arabes.

La race a été la force motrice de la violence, mais la religion a été un facteur de mobilisation.

M. Ziad Aboultaif: Je vous remercie.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Chers témoins, je pense que nous avons fait la démonstration qu'il y a effectivement eu un génocide à l'égard des Hazaras de 1891 à 1893.

Monsieur Mohebi et madame Ahmadi, vous avez tous les deux vécu des expériences de persécution à différents moments. Près d'une décennie s'est écoulée entre ces deux persécutions. Je pense que c'est une nouvelle démonstration que, de tout temps, les Hazaras ont subi des persécutions.

Ai-je raison de dire cela?

Madame Ahmadi, vous pourriez peut-être répondre en premier.

[Traduction]

Mme Shamim Ahmadi: Absolument. En tant que Hazara, j'ai toujours été traité différemment. C'est très évident. On peut le sentir. On peut le voir. On peut l'entendre.

Lorsque j'ai commencé mon travail, lorsque les talibans sont tombés et que les nouveaux arrivants sont venus au Canada depuis l'Afghanistan, je me trouvais du côté des hôtels pour aider ces nouveaux arrivants. L'incident s'est produit au Canada. Dans les hôtels, les Pachounes frappaient aux portes des Hazaras et leur disaient: « Soyez reconnaissants d'être au Canada. Si vous n'étiez pas au Canada, je réduirais votre race à néant, comme Abdur Rahman Khan l'a fait. »

Nous avons rencontré les gens du COSTI. Nous avons également envoyé un courriel au ministère de l'Immigration. C'était déchirant d'entendre cela dans un pays comme le Canada, d'entendre une autre ethnie menacer notre peuple de la sorte. Nous sommes très facilement reconnaissables. En Afghanistan, si nous nous trouvons parmi d'autres ethnies, nous avons ces traits de visage asiatiques qui nous distinguent des autres. Quelle que soit notre religion, si nous sommes Hazara, cela se voit sur notre visage. Personne ne peut le cacher. Cela existe...

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Ce que vous venez de dire est très important. Soyez assurée que cela se retrouvera dans le rapport. Si vous le vivez au Canada, nous pouvons imaginer ce qui se passe en Afghanistan.

Monsieur Mohebi, voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

[Traduction]

M. Ibrahim Mohebi: C'est certain. Les atrocités subies par la communauté Hazara remontent à des siècles. Tout le monde le sait.

Comme je l'ai dit précédemment, c'est le résultat ou la conséquence du génocide qui s'est produit au XIX^e siècle. À cause de cela, les populations non hazaras ont cette vision sociopsychologique selon laquelle les Hazaras sont des citoyens de second ordre, et elles les traitent comme tel. Malheureusement, il n'y avait pas de voix ni de protection pour la communauté hazara. Il était donc très facile de la cibler, tant pour les terroristes que pour les civils.

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon témoignage, en août 1998, même les civils, les civils non hazaras, ont jeté des pierres sur les Hazaras le jour où les talibans ont pris le contrôle de Mazar-e-Sharif. Ils cherchaient en cela à prouver leur loyauté envers les talibans. Malheureusement, cette fatwa venait tout juste d'être prononcée, car nous étions considérés comme des infidèles. En punissant les Hazaras, la société civile reçoit une récompense. C'est ce qui est le plus douloureux pour les communautés hazaras.

En ce moment même...

• (1505)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Excusez-moi de vous interrompre, mais il ne me reste pas beaucoup de temps.

Vous m'avez fait penser à une autre question, monsieur Mohebi.

Si le Parlement, ou le gouvernement, canadien reconnaissait le génocide perpétré à l'égard des Hazaras, si ce comité l'écrivait dans un rapport, cela pourrait-il devenir un exemple à suivre pour les autres Parlements dans le monde, que ce soit en Europe ou en Amérique latine? Cela leur enverrait-il le message selon lequel ils peuvent faire la même chose que ce que nous sommes en train de faire ici?

[Traduction]

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. Ibrahim Mohebi: Le Parlement canadien a été un chef de file de la démocratie dans le monde et je suis convaincu que si cette initiative est prise par le Parlement du Canada, elle suscitera une prise de conscience à l'échelle internationale et elle aura pour effet de braquer les projecteurs sur ce qui s'est passé et sur ce que vit la communauté hazara à l'heure actuelle. J'espère qu'elle suscitera une

prise de conscience mondiale et que la communauté internationale s'efforcera de reconnaître le génocide de notre peuple.

Permettez-nous, en tant que leader du...

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au prochain tour de questions.

Monsieur Cannings, allez-y pour cinq minutes.

M. Richard Cannings: Je vous remercie.

Je vais m'adresser à Mme Kerr Chioyenda, car j'aimerais que nous parlions un peu des réfugiés.

En avril dernier, le comité de l'immigration a publié un communiqué de presse demandant au gouvernement de mettre en place des mesures spéciales d'immigration, comme celles mises en place pour les Ukrainiens fuyant la guerre illégale de Poutine, pour d'autres régions du monde qui sont aux prises avec des crises humanitaires, comme l'Afghanistan. Êtes-vous d'accord avec une telle mesure? Quel effet cela pourrait-il avoir à court et à long terme, en particulier pour la communauté hazara?

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Oui, je suis tout à fait d'accord avec une telle mesure.

Pour ceux d'entre nous qui... J'ai fait des recherches sur l'Afghanistan, mais aussi sur les réfugiés afghans. Nous avons étudié la façon dont le monde a réagi à la guerre en Ukraine et nous avons considéré l'accueil réservé aux réfugiés ukrainiens comme modèle de ce qui devrait s'appliquer aux conflits dans le monde entier, c'est-à-dire et à l'égard des peuples vulnérables, des peuples persécutés et des peuples qui ont été la cible d'un génocide.

Une telle initiative serait extrêmement importante. Si elle permettrait de reconnaître le statut particulièrement précaire des Hazaras en Afghanistan — et au Pakistan également, soit dit en passant; nous nous focalisons sur l'Afghanistan, mais il est important de mentionner que les Hazaras sont tout aussi menacés au Pakistan en raison de la situation sociale et politique particulière qui y règne —, cela apporterait une protection indispensable à un groupe de personnes incroyablement vulnérable.

Oui, absolument, je pense que ce serait quelque chose de très bénéfique.

M. Richard Cannings: Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous faire part de certains résultats de vos recherches sur les réfugiés qu'il serait important de connaître, en ce qui concerne la communauté hazara.

• (1510)

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Je pourrais me faire l'écho de ce qu'a dit Mme Ahmadi. Nous voyons effectivement ce genre de tensions entre les ethnies, et le reste aussi.

Je pense qu'il est peut-être plus important de se concentrer sur... J'ai rédigé de nombreux rapports d'expert par pays sur l'Afghanistan, et en particulier en ce qui concerne les Hazaras qui demandent l'asile. Récemment, j'ai rédigé la plupart de ces rapports aux États-Unis, mais avant cela, j'en ai rédigé un grand nombre pour divers pays européens ainsi que pour l'Australie. Il y a une méconnaissance presque totale de la situation de vulnérabilité particulière dans laquelle se trouvent de nombreuses catégories de gens en Afghanistan. Tout le monde sait que les femmes sont en situation de vulnérabilité, mais notre compréhension de l'état des lieux ne va pas vraiment plus loin. Je pense que le problème des Hazaras en tant que minorité ethnique et religieuse est de la plus haute importance.

Certaines des interactions que j'ai eues sur ce qui se passe, en particulier en Europe — parce que j'ai tendance à travailler beaucoup plus étroitement avec les fonctionnaires européens de l'immigration —, peuvent être assez surprenantes. Là encore, il serait extrêmement important de disposer d'un élément de référence et de montrer que l'on reconnaît la situation. Je pense que cela pourrait nous ramener à admettre la nécessité non seulement de reconnaître les Hazaras comme peuple ayant besoin de protection lorsqu'il s'agit de demander le statut de réfugié ou l'asile, mais aussi de reconnaître le génocide. Je pense que cela serait incroyablement important.

C'est pourquoi je suis si optimiste quant à la possibilité d'une telle démarche de la part du Canada. Le fait de pouvoir indiquer qu'un grand et très important pays comme le Canada a reconnu cela et a pris cette décision chaque fois que l'on discute de ce genre de questions ou que l'on rédige ce genre de rapports — non seulement dans le contexte du Canada et des questions relatives aux réfugiés qui se retrouvent au Canada, mais aussi aux États-Unis, en Europe, en Australie et partout ailleurs — aurait un impact énorme.

Le président: Je vous remercie.

Merci, monsieur Cannings.

Nous allons maintenant passer à des séries de questions rapides de deux minutes, en commençant par M. Baker.

M. Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins de leur présence.

Il y a des gens qui nous regardent à la maison — certains de mes concitoyens regardent peut-être cette audience ou lisent des articles à ce sujet — qui ne sont pas familiers avec ce sujet et qui apprennent beaucoup grâce à vos témoignages. J'apprends moi-même beaucoup grâce à eux. L'une des choses qui ont été demandées est la reconnaissance du génocide.

Je m'adresse à tous ceux qui veulent répondre à cette question: que diriez-vous aux gens de ma circonscription pour leur expliquer pourquoi il est important que nous reconnaissons le génocide? Pourquoi est-il important que le Canada le reconnaisse?

Comme je n'ai que quelques minutes, il n'y aura probablement qu'une seule personne qui pourra répondre à cette question.

M. Ibrahim Mohebi: Je pense que la chose la plus importante que cette reconnaissance apporte, c'est la sensibilisation à ce qui est survenu dans le passé. De plus, cela ajoutera un certain degré de protection afin que de tels événements ne se reproduisent pas à l'avenir.

Comme vous le savez, le peuple hazara souffre depuis des siècles. Cette situation perdure, et il n'y a aucun espoir que cela s'arrête bientôt. Comme cela a été mentionné plus tôt, dans certaines régions de l'Afghanistan, les Hazaras sont déplacés en ce moment; ils sont déplacés de force par les Kouchis. Ces derniers s'approprient les terres des Hazaras à mesure que le génocide se déroule. Personne n'est au courant de cela, sauf ceux qui sont en relation avec les Hazaras qui vivent en Afghanistan. C'est un problème continu.

Cela apportera surtout à la communauté hazara un niveau de protection supplémentaire et lui évitera d'être prise pour cible. Cela modifiera également la vision sociopsychologique et les croyances de la société, laquelle ne traitera plus les Hazaras comme des citoyens de deuxième ordre, mais plutôt de la même façon que les autres citoyens.

• (1515)

Le président: Je vous remercie, monsieur Baker, d'avoir pris la parole et de vous être joint à nous aujourd'hui. Soyez le bienvenu à la séance du Comité.

Nous allons maintenant poursuivre nos délibérations en cédant la parole à M. Aboultaif pendant deux minutes.

M. Ziad Aboultaif: J'ai une question à poser à la professeure Chioyenda. Une fois de plus, j'essaie d'insister sur le fait que, si l'on tient compte des fatwas lancées pendant le règne du roi Abdur Rahman Khan qui étaient liées à l'attaque contre la communauté hazara en raison de son adhésion à l'islam chiite, on réalise que même les talibans ont probablement fait la même chose. Pourquoi ne pouvons-nous pas dire qu'il s'agit plus ou moins d'une attaque fondée sur la race? Leur ADN nous indique qu'ils sont le produit d'un mélange de Mongols et de Turcs. Est-ce une façon pour vous d'expliquer la raison pour laquelle la communauté est... parce que la reconnaissance faciale nous dit le contraire?

Mme Melissa Kerr Chioyenda: Dans le cas des Hazaras d'Afghanistan, la religion, la race et l'ethnicité sont inextricablement liées. Lorsqu'on aperçoit quelqu'un dont les traits semblent être ceux d'un Hazara, on suppose que cette personne est chiite, que ce soit le cas ou non. Nous savons qu'il y a des Hazaras sunnites et des Hazaras chrétiens, et il y en a d'autres.

Nous savons également que d'autres Afghans chiites n'ont pas vécu ce que les Hazaras ont vécu. Cela peut être expliqué en partie par le fait qu'ils sont plus à même de se fondre dans leur communauté, mais ce n'est pas la seule raison. Je connais des Pachounes chiites depuis des années, mais je n'ai compris qu'ils étaient chiites qu'après des années, quand ils me l'ont révélé.

Les Hazaras se trouvent dans une situation qui les rend particulièrement vulnérables. À l'époque d'Abdur Rahman, lorsqu'il a lancé ces fatwas et exhorté la population à les suivre, les faits indiquent qu'il a également utilisé ces divisions religieuses à son avantage, mais qu'en fin de compte, il s'en est pris à l'ensemble de la communauté hazara. Au départ, il a créé la division entre les chiites et les sunnites et a en quelque sorte obtenu que les sunnites prennent son parti, mais à la fin de ces deux années de guerre, il s'est mis à attaquer, à réduire à l'esclavage et à tuer toute la communauté hazara. J'estime qu'il faut considérer que ces motifs sont liés.

Le président: Je vous remercie, madame Kerr Chioyenda. Vos propos sont très utiles.

Nous allons maintenant passer à la prochaine série de questions.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour deux minutes.

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Il ne me reste que deux minutes, c'est très court.

Je veux remercier les témoins de leur participation au Comité aujourd'hui. Je pense que ce que nous faisons est vital pour l'avenir du peuple hazara. Nous sommes en train de poser la première pierre quant à la suite des choses.

Madame Ahmadi et monsieur Mohebi, j'aimerais vous donner le dernier mot. Si vous avez quoi que ce soit à ajouter ou s'il y a des aspects de la question dont vous n'avez pas eu l'occasion de parler, je vous laisse la possibilité de le faire maintenant.

[Traduction]

Mme Shamim Ahmadi: Les derniers mots que j'adresserais au président et aux membres du Comité seraient d'envisager de reconnaître le génocide du peuple hazara. Cela changerait la situation en Afghanistan, ainsi que la situation des Hazaras qui vivent en dehors de l'Afghanistan, comme au Pakistan et dans les pays voisins. Si le Canada reconnaît le génocide des Hazaras, cela modifiera aussi les points de vue d'autres chefs de file mondiaux au sujet de la reconnaissance du génocide des Hazaras à l'échelle internationale.

Nous croyons en la démocratie canadienne. Nous avons foi dans les chefs de file canadiens qui entendent nos témoignages aujourd'hui. Vous avez entendu mes paroles, mon histoire et mon combat, et vous voyez également ma personne — ma résilience —, et je ne suis pas la seule à être résiliente. C'est aussi le cas de l'ensemble de notre communauté. Nous sommes résilients. Nous sommes prêts à apporter des changements à notre communauté et au monde entier, mais je vous prie de mettre fin à notre souffrance. Faites le premier pas pour apporter des changements à nos générations futures.

● (1520)

Le président: Je vous remercie, madame Ahmadi. Vous vous êtes exprimée de façon très éloquente.

Nous allons maintenant passer à notre dernière série de questions en donnant la parole à M. Cannings.

Veuillez prendre la parole pendant deux minutes.

M. Richard Cannings: Merci.

Monsieur Rajabi, je vous accorde deux minutes pour dire au Comité ce que vous pensez que le Canada et le gouvernement canadien pourraient faire pour aider la communauté hazara du monde entier, mais surtout celle de l'Afghanistan.

M. Mohd Rajabi: Nous savons et croyons tous que le Canada est un chef de file mondial en matière de démocratie et de droits de la personne. Comme nous l'avons tous dit au cours de la séance, nous croyons qu'un génocide est survenu en Afghanistan dans le passé. La discrimination à l'encontre des Hazaras et l'exclusion de la société hazara se poursuivent.

Ce serait très bien que le Canada reconnaisse le génocide des Hazaras qui est survenu dans le passé, le fait qu'une menace immi-

nente pèse toujours sur les Hazaras et la possibilité que ce génocide se reproduise, et je dirais que le Canada a le devoir de le faire.

Voilà ce que je demande: que le gouvernement canadien ou le Parlement canadien reconnaisse le génocide des Hazaras.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Je vous remercie de votre réponse.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier tous les témoins d'avoir participé à la séance d'aujourd'hui, de nous avoir renseignés et d'avoir raconté à toutes les personnes ici présentes leur histoire et leurs difficultés.

Monsieur Rajabi, je vous remercie d'être venu témoigner en personne aujourd'hui. Tous les autres témoins participent à la séance au moyen de l'application Zoom.

Madame Kerr Chioyenda, je vous remercie de vous être jointe à nous. Je crois que vous vous trouvez dans un autre fuseau horaire.

Monsieur Karimi, je vous remercie de vous être joint à nous au moyen de l'application Zoom.

Je remercie également les représentants des Canadian Hazara Humanitarian Services, M. Mohebi et Mme Ahmadi, d'avoir tous deux participé à la séance d'aujourd'hui.

Vous pouvez maintenant poursuivre votre emploi du temps.

Il y a une question mineure dont nous devons nous occuper, c'est-à-dire l'adoption du budget pour l'étude actuelle. Tout le monde l'a reçu lundi par messagerie électronique. Il totalise 7 700 \$ pour de l'équipement standard. Je demande l'approbation de tous.

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

J'informe tous les membres du Comité que notre rapport sur les pensionnats tibétains en Chine a été déposé à la Chambre plus tôt aujourd'hui — à environ midi. Par conséquent, le rapport est désormais public.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord.

Merci.

Le président: Merci à tous d'avoir été ici aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

[Traduction]

Je vous reverrai tous la semaine prochaine, c'est-à-dire la dernière semaine où nous siégerons à la Chambre avant la relâche estivale.

Je mentionne encore une fois à tous les témoins que je leur souhaite de la chance, de la force et tout ce qu'il y a de mieux. Je vous remercie d'avoir comparu devant nous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>